CONCERTATION PUBLIQUE - MODIFICATION N°2

La Communauté de communes Millau Grands Causses lance une concertation publique du 18 mars au vendredi 19 avril 2024 portant sur le projet de modification n°2 du PLUi-HD.

2023 06 DEL 013

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre à 18h30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, après convocation légale, sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

Objet : Prescription et définition des objectifs de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUi-HD), définition des modalités de concertation et abrogation de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi-HD.

Etaient présents : Valentin ARTAL, Claude ASSIER, Yvon BEAUMONT, Christine BEDEL, Christian BOUDES, Didier CADAUX, Jean-Louis CALVET, Didier CARRIERE, Régis CARTAYRADE, Esther CHUREAU, Jacques COMMAYRAS, Yannick DOULS, Michel DURAND, Bouchra EL MEROUANI, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Flora GAVEN, Emmanuelle GAZEL, Vincent HERAN, Olivier JULIEN, Philippe LEPETIT, Martine MABILDE, Thierry PEREZ, Patrick PES, Séverine PEYRETOUT, Patricia PITOT, Annie POLYCARPE, Hélène RIVIERE, Christophe SAINT PIERRE, Nadine TUFFERY, Nicolas WOHREL, Joël ESPINASSE suppléant d'Alain ROUGET.

Etaient absents excusés : Martine BACHELET, Fabrice COINTOT, Corinne COMPAN, Arnaud CURVELIER, Aurélie ESON, Jean-Pierre MAS, Dominique MAURY, Corine MORA, Alain NAYRAC, Philippe RAMONDENC, Christelle SUDRES BALTRONS, Danièle VERGONNIER

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :
- Fabrice COINTOT à Valentin ARTAL
- Arnaud CURVELIER à Christine BEDEL
- Aurélie ESON à Michel DURAND
- Jean Pierre MAS à Emmanuelle GAZEL
- Dominique MAURY à Jacques COMMAYRAS
- Alain NAYRAC à Christophe SAINT PIERRE
- Christelle SUDRES BALTRONS à Flora GAVEN
- Danièle VERGONNIER à Patricia PITOT

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin ARTAL.

Secrétaire auxiliaire de séance : Monsieur Frédéric BILLAUD.

Rapporteur de séance : Didier CADAUX.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme pris notamment en ses articles L101-1 et suivants, ses articles L103-2 et suivants et notamment l'article L103-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L104-3 et suivants, ses articles L153-36 et suivants ;

Acte dématérialisé

Accusé de réception en préfecture
012-241200567-20230919-2023060DEL013-DE
Reçu le 21/09/2023

Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MODIFICATION N°2 DU PLUi-HD
CONCERTATION PUBLIQUE

Vous pouvez donner votre avis et/ou déposer une requête, une observation :

- **Sur le registre papier mis à votre disposition au siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses**
- **Sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté de communes Millau Grands Causses**

Communauté de communes Millau Grands Causses
Hôtel de la Communauté - 1, Place du Beffroi
CS 80432 - 12104 Millau cedex
Tél : 05 65 61 40 20
www.cc-millaugrandscausses.fr

Consultez la délibération

La Communauté de communes Millau Grands Causses (CCMGC) est couverte par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HD) approuvé en juin 2019.

Afin de prendre en compte de nouveaux enjeux et projets, la CCMGC a engagé une procédure de modification n°2 du PLUi-HD. Il s'agit notamment de favoriser l'emploi et développement économique du territoire, de mieux valoriser le patrimoine, d'ajuster certains emplacements réservés et de mettre à jour certaines annexes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes engage une concertation publique pour informer la population et recueillir ses observations ou suggestions dans une démarche de co-construction et d'amélioration continue du PLUi-HD. Pour cela, un registre papier et un registre numérique de concertation sont mis à disposition au siège et ci-dessous.

Après cette phase de concertation, une fois le projet de modification soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA), une enquête publique sera organisée avant son approbation définitive. À cette occasion, la population pourra donner son avis et émettre des observations sur chacune des modifications présentées dans le cadre de cette procédure.

Consultez la notice

Notice destinée à la concertation publique de la modification n°2 de PLUi-HD

Déposer vos observations via le formulaire en ligne ci-après

Du lundi 18 mars 2024 au vendredi 19 avril 2024 a lieu la concertation publique de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme valant programme local de l'habitat et plan de déplacement urbain (PLUi-HD).

L'occasion est pour vous de déposer une ou des observation(s) en lien avec les objets de la notice.